

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 24
Date de la convocation : 17 octobre 2025
Date d'affichage : 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h15), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, BODEVEUR David, THEFO Laurence, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : LE LUYER Martine, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, MARCHAND Cinderella

Procurations : ANTHOINE Julien à Yves BOURDON, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David

Secrétaire de séance : HERVÉ Gildas

N°2025/79

Délégation de service public

Pour la construction et la gestion du Crématorium de Bégard

Avenant n°5

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune de Bégard a signé, le 29 juin 2005, une convention de délégation de service public pour la construction et la gestion d'un crématorium et d'un site cinéraire, pour une durée de vingt-cinq ans. Cette convention a été complétée par quatre avenants signés respectivement les 26 juin 2008, 18 octobre 2010, 10 juillet et 8 août 2012 et 16 décembre 2015.

L'avenant n°2, approuvé par le conseil municipal en date du 16 septembre 2010, portait sur l'acquisition du crématorium par la société OGF ayant son siège social à Paris, 19^{ème}, 31 rue de Cambrai.

L'avenant n°4, approuvé par le conseil municipal en date du 19 novembre 2015, portait sur la mise en conformité de l'installation par l'ajout d'un système de traitement des fumées. Afin de contenir l'augmentation des tarifs découlant de cet investissement, la durée initiale de la convention de délégation a été prorogée de quatre ans.

Par courrier du 9 décembre 2024, la Société OGF a informé la collectivité de son souhait de procéder à une opération de restructuration du groupe OGF dans le but d'améliorer le fonctionnement de ses infrastructures de crématoriums tels que le financement, les achats, ou encore, la gestion opérationnelle.

Pour la société OGF, la finalité de cette opération est exclusivement de regrouper ces infrastructures sous le contrôle d'une nouvelle entité dédiée, la Société des Crématoriums.

La réalisation de cette opération reste cependant conditionnée à la réalisation de plusieurs étapes successives :

- Premièrement, à la réalisation définitive de la fusion par absorption de l'entité OGF par sa société-mère Obol France 3 (OF3) devenant l'entité OGF Services Funéraires, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Immeuble Canopy, 6 rue du Général Audran, 92400 Courbevoie, immatriculée sous le numéro 828 160 069 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre,
- Deuxièmement, à la réalisation définitive de la scission partielle de OGF Services Funéraires au profit de la société OGF Crématoriums, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Immeuble Canopy, 6 rue du Général Audran, 92400 Courbevoie, immatriculé sous le numéro 948 623 129 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, à qui sera transférée la branche complète d'activité relative aux délégations de service public initialement détenues par la société OGF,
- Troisièmement, à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actifs de la société OGF Crématoriums au profit de l'une de ses filiales, la Société des Crématoriums, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Immeuble Canopy, 6 rue du Général Audran, 92400 Courbevoie, immatriculée sous le numéro 984 816 801 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre qui aura pour objet l'exploitation du crématorium conformément aux dispositions du Contrat.

Cette opération de restructuration a uniquement pour conséquence un changement de délégataire, la Société des Crématoriums, au sens juridique du terme et sera, de fait, sans impact sur la gestion et l'exploitation du crématorium de Begard.

En outre, les capacités financières et techniques de la Société des Crématoriums seront équivalentes à celle d'OGF.

Cet avenant a ainsi pour objectif d'autoriser le transfert de délégataire d'OGF vers la Société des Crématoriums sous réserve de l'accomplissement des opérations énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Maire,

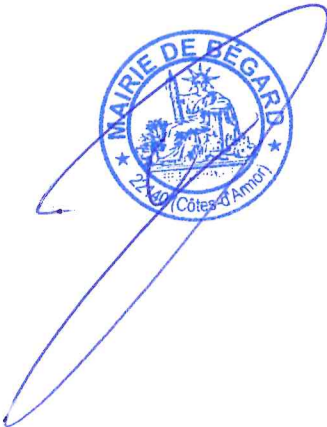
Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>24</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **DÉCIDE** de conclure l'avenant n°5 avec la société OGF, qui a pour objet de modifier dans l'ensemble de la convention de délégation de service public susmentionnée et de ses annexes, l'identité du délégataire actuel à la suite de l'opération de restructuration du groupe OGF ;
- **PRÉCISE** que cet avenant reste cependant conditionné à la réalisation des étapes de restructuration décrites ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Gildas HERVÉ

